

## Comment ça fonctionne ?

- Les représentants recueillent les demandes des résidents et des familles
- Les questions sont discutées en réunion et la direction apporte des réponses (3 réunions/an)
- Les familles et les résidents reçoivent le compte-rendu

## Qui participe ?

- 3 représentants des résidents
- 4 représentants des familles
- 1 représentant du personnel
- L'équipe de direction
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire

## Devenez représentant au CVS !

### Le rôle du représentant, c'est :

- Être le relais des résidents et des familles
- Défendre l'intérêt collectif des résidents
- Porter le point de vue collectif des familles
- L'occasion de suivre les évolutions dans la vie de l'établissement

**Pour participer aux élections du 23/03/2023, faites-vous connaître à l'accueil ou par mail à l'adresse :**  
**[administration@ehpad-aurecsurloire.fr](mailto:administration@ehpad-aurecsurloire.fr)**

## Qu'est-ce que le Conseil de Vie Sociale (CVS) ?





**Le Conseil de Vie Sociale est un outil de dialogue entre les résidents, les familles et le personnel et la Direction pour :**

**Participer au fonctionnement de l'établissement**

**Collaborer à la démarche d'amélioration de qualité**

